



Commune de Pillon

Compte rendu du Conseil Municipal

Réunion du 02/09/2019

Séance du 2 Septembre à 20 heures 00

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

Suite au non quorum atteint pour la réunion du 01/07/2019, Le Maire a convoqué une 2eme fois dans les délais légaux le conseil municipal.

Une convocation adressée 27/08/19, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 - RIFSEEP
- 2 - Aménagement route de St Laurent choix MO
- 3 - Travaux sylvicoles au Rassat - devis
- 4 - Renouvellement membres du bureau AFR
- 5 - Indemnités du percepteur
- 6 - Point sur les travaux téléphonique
- 3 - Affaires diverses

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian,
M. BERTHELEMY Florian, M. SIMON Serge, M. MARTEL David, M.
LONGUEVILLE Patrick

Procuration(s) : 0

Etai(ent) absent(s) :

M. DURMARQUE Jean-Pierre, M. LEMMER Mathieu

Etai(ent) excusé(s) : Mme HACQUIN Hélène,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum est atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 4/07/2019

Le Conseil accepte à l'unanimité

1 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Délib n°2019/09/02/1 Annule et remplace la délib n°2019/07/04/3

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

2 - AMENAGEMENT ROUTE DE ST LAURENT

Délib n° 2019/09/02/2 annule et remplace la délib n°2019/07/04/2

Pour : 7

Contre : 0

Abst : 0

3 - TRAVAUX SYLVICOLES AU RASSAT**Délib n° 2019/09/02/3 annule et remplace la Délib n°2019/07/4/2****Pour : 7****Contre : 0****Abst : 0****4 - Renouvellement membres du bureau AFR****Délib n°2019/09/02/5**

Le maire informe que suite à une réception du courrier de la préfecture de Meuse, le bureau de l'AFR de Pillon doit être renouvelé, pour une durée de 6 ans.

En application de cette directive, il convient d'inviter le Conseil Municipal à élire une liste comportant quatre noms de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Cette liste précisera noms, prénoms et domiciles, des membres désignés qui sous réserve des conventions internationales, devront être de nationalité française, avoir atteint leur majorité et jouir de leurs droits civils.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et décide de désigner les noms suivants pour être membre du bureau de l'AFR de Pillon :

1. M. Jean-Claude LOISON domicilié : 4 Hameau de Châtillon - PILLON
2. M. Thierry BADEROT domicilié : 23 Grand'Rue - PILLON
3. M. Jean-François BERTHELEMY domicilié : 3 Ferme de Handeville - PILLON
4. M. Philippe NAUDIN domicilié : 9 Grand'Rue - PILLON.

Pour : 7**Contre : 0****Abst : 0****5 - Indemnités du percepteur****Délib n° 2019/09/02/4**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 novembre 1983 publié au Journal Officiel du 17.12.1983 et fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide,

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983.

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2019.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme HAUSS Florence, Receveur municipal.

Pour : 4**Contre : 3****Abst : 0**

6 - Point sur les travaux téléphoniques :

1. Antenne :
 - Le socle a été posé la semaine 33
 - Les arbres vont être coupés cette semaine (37)
 - L'antenne sera posée le semaine du 38
2. Fibre optique :
 - La pose sous terrain de la fibre optique doit se faire en Septembre.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- Vente épicas : Il y a encore 13 ha à couper, mais le tarif a fortement baissé (à cause des Scolyces qui engendrent un grand stocks de coupes).
- 6-7-8-9 : environ 1200m² proposés à la vente seront bientôt coupés
- Mme Christine LEGENDRE, agent du cadastre sera de passage à Pillon au cours du mois de Septembre.
- Chemin du petit Chanel et rassemblement musical :
Une demande auprès de la préfecture a été faite par « Skyzologik » pour organiser un rassemblement musical de plus de 800 personnes le we du 15/09, le lieu est totalement inapproprié et les chemins d'accès ne sont pas carrossables par des véhicules de secours.
- Le Préfet a demandé que cette manifestation n'ait pas lieu et un arrêté pour fermer les accès aux lieux concernés sera pris pour la date choisie par le Maire. Le propriétaire s'est engagé à retirer l'autorisation qu'il avait préalablement donnée.
- Fosse école : la fosse septique des logements rue des écoles a été vidée.

Séance levée à 22h30